

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 30 JUIN 2022

oOo

DESIGNATION DE REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DES ORGANISMES SUIVANTS :

1. 1^{ère} (Urbanisme, Aménagement et Travaux), 2^{ème} (Finances et Ressources Humaines), 3^{ème} (Culture, Sports, Animation et Vie Associative), 6^{ème} (Transition Ecologique, Environnement et Développement Durable), 7^{ème} (Mobilités) et 9^{ème} (Commerce, Développement Economique et Artisanat) Commissions Municipales,
2. Comité Syndical du Syndicat Mixte de Massy-Antony-Hauts-de-Bièvre pour le Chauffage Urbain et le traitement des Résidus ménagers (SIMACUR),
3. Commission chargée des services publics locaux,
4. Commission chargée de l'étude des délégations de Service Public,
5. Conseil d'Ecoles,
6. Conseil d'Administration de l'Association du Théâtre Firmin Gémier,
7. Commission de suivi autour des installations du centre de Traitement des déchets de Massy,

RAPPORT

Messieurs Stéphane CELESTIN et Michel GIORIA ainsi que Madame Géraldine PAULY ont démissionné du Conseil Municipal.

Ils avaient été désignés par le Conseil Municipal pour faire partie :

- * des 1^{ère} (Urbanisme, Aménagement et Travaux), 2^{ème} (Finances et Ressources Humaines), 3^{ème} (Culture, Sports, Animation et Vie Associative), 6^{ème} (Transition Ecologique, Environnement et Développement Durable), 7^{ème} (Mobilités) et 9^{ème} (Commerce, Développement Economique et Artisanat) Commissions Municipales,
- * du Comité Syndical du Syndicat Mixte de Massy-Antony-Hauts-de-Bièvre pour le Chauffage Urbain et le traitement des Résidus ménagers (SIMACUR),
- * de la Commission chargée des services publics locaux,
- * de la Commission chargée de l'étude des délégations de Service Public,
- * des Conseils d'Ecoles,
- * du Conseil d'Administration de l'Association du Théâtre Firmin Gémier,
- * de la Commission de suivi autour des installations du centre de Traitement des déchets de Massy,

Il est demandé au Conseil Municipal de pourvoir à leur remplacement au sein de ces organismes.

OBJET : DESIGNATION DE MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DES 1^{ère} (Urbanisme, Aménagement et Travaux), 2^{ème} (Finances et Ressources Humaines), 3^{ème} (Culture, Sports, Animation et Vie Associative), 6^{ème} (Transition Ecologique et Développement Durable), 7^{ème} (Mobilités) et 9^{ème} (Commerce, Développement Economique et Artisanat) COMMISSIONS MUNICIPALES

Le CONSEIL MUNICIPAL,

22.01

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-22 ;

Vu sa délibération en date du 24 Septembre 2020 créant 10 Commissions Municipales et désignant les membres les composants ;

CONSIDERANT qu'en raison des démissions du Conseil Municipal de Messieurs Stéphane CELESTIN et Michel GIORIA et de Madame Géraldine PAULY, il s'avère nécessaire de procéder à leur remplacement au sein des 1^{ère} (Urbanisme, Aménagement et Travaux), 2^{ème} (Finances et Ressources Humaine), 3^{ème} (Culture, Sports, Animation et Vie Associative), 6^{ème} (Transition Ecologique, Environnement et Développement Durable), 7^{ème} (Mobilités) et 9^{ème} (Commerce, Développement Economique et Artisanat) Commissions Municipales ;

Après en avoir délibéré ;

ARTICLE UNIQUE.- Sont désignés pour faire partie de la

1^{ère} Commission Municipale chargée de l'Urbanisme, de l'Aménagement et des Travaux :

- M. Laurent PEGORIER.

2^{ème} Commission Municipale chargée des Finances et des Ressources Humaines :

- Mme Hawa SALL.

3^{ème} Commission Municipale chargée de la Culture des Sports, de l'animation et de la Vie Associative :

- M. Maroun HOBEIKA.

6^{ème} Commission Municipale chargée de la Transition Ecologique, de l'Environnement et du Développement Durable :

- M. Mathieu COURDESSES et Mme Marion GODEFROY.

7^{ème} Commission Municipale chargée des Mobilités :

- Mme Marion GODEFROY.

**9^{ème} Commission Municipale chargée du Commerce, du Développement Economique
et de l'Artisanat :**

- M. Mathieu COURDESSES.

Suivent les signatures

.....

Pour extrait conforme
le Maire

OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DE MASSY-ANTONY-HAUTS-DE-BIEVRE POUR LE CHAUFFAGE URBAIN ET LE TRAITEMENT DES RESIDUS MENAGERS (SIMACUR)

22.02

Le CONSEIL MUNICIPAL,

VU les articles L 2121-33 et L 5212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts du Syndicat Mixte de Massy-Antony-Hauts-de-Bièvre pour le chauffage urbain et le traitement des résidus ménagers (SIMACUR) ;

CONSIDERANT qu'à la suite de la démission du Conseil Municipal de Madame Géraldine PAULY le 02 Mai 2022, il convient de la remplacer au Comité Syndical de ce Syndicat ;

Après consultation du Conseil Municipal, est élu, en qualité de délégué de la Commune au sein du Comité Syndical du Syndicat Mixte de Massy-Antony-Hauts-de-Bièvre pour le chauffage urbain et le traitement des résidus ménagers (SIMACUR) :

DELEGUE SUPPLEANT

- Mme Anne FAURET.

Suivent les signatures

.....

Pour extrait conforme
Le Maire

OBJET : DESIGNATION DES MEMBRES COMPOSANT LA COMMISSION DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

22.03

Le CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 1413-1 ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU la Loi n° 2002-276 du 27 février 2002, relative à la démocratie de Proximité ;

VU sa délibération du 06 février 2003 créant la Commission des Services Publics Locaux et désignant les membres la composant ;

VU sa délibération du 10 Juin 2020 désignant les membres la composant ;

CONSIDERANT qu'en raison de la démission du Conseil Municipal de Monsieur Michel GIORIA, il convient de désigner de nouveau les membres de cette commission ;

Après en avoir délibéré ;

ARTICLE 1^{er}.- La délibération du 10 Juin 2020 désignant les membres composant la Commission des Services Publics Locaux est rapportée et remplacée par la présente délibération.

ARTICLE 2.- Sont élus, au scrutin secret, suivant le principe de la représentation proportionnelle au plus fort reste, pour siéger à la commission des services publics locaux dont **Monsieur le Maire est Président de droit et qu'il est autorisé à convoquer** :

MEMBRES TITULAIRES :

- Mme Claire GENEST, 38 suffrages
- Mme Isabelle ROLAND, 38 suffrages
- Mme Perrine PRECETTI, 38 suffrages
- M. Laurent PEGORIER, 38 suffrages
- M. Christophe MONGARDIEN, 06 suffrages

MEMBRES SUPPLEANTS :

- Mme Anne FAURET, 38 suffrages
- Mme Anny LEON, 38 suffrages
- M. Patrick REYNIER, 38 suffrages
- M. Edouard KALONJI, 38 suffrages
- Mme Isabelle LAJEUNIE, 06 suffrages.

ARTICLE 3.- Sont nommés pour siéger à la commission des services publics locaux en tant que représentants d'associations locales :

- Le Président de l'association locale des Hauts-de-Seine Sud de l'Union Fédérale des Consommateurs (UFC)/QUE CHOISIR ou son représentant.
- Le Président de l'association Union Féminine Civique et Sociale (UFCS) Section d'Antony ou son représentant.

Suivent les signatures

.....

Pour extrait conforme
Le Maire

OBJET : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION CHARGEE DE L'ETUDE DES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC

22.04

Le CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 1411-5 ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU sa délibération du 10 Juin 2020 désignant les membres de la Commission chargée de l'Etude des Délégations de Service Public ;

CONSIDERANT qu'à la suite des démissions du Conseil Municipal de Messieurs Stéphane CELESTIN et Michel GIORIA, il convient d'élire de nouveau les membres destinés à constituer la Commission chargée de l'Etude des Délégations de Service Public ;

Après en avoir délibéré ;

ARTICLE 1^{er} - La délibération du 10 Juin 2020 désignant les membres la Commission chargée de l'Etude des Délégations de Service Public est rapportée et remplacée par la présente délibération.

ARTICLE 2.- Sont élus, au scrutin secret, suivant le principe de la représentation proportionnelle au plus fort reste, pour siéger à la Commission chargée de l'Etude des Délégations de Service Public dont **Monsieur le Maire est président de droit** :

MEMBRES TITULAIRES :

- Mme Claire GENEST, 38 suffrages
- Mme Isabelle ROLLAND, 38 suffrages
- Mme Perrine PRECETTI, 38 suffrages
- M. Laurent PEGORIER, 38 suffrages
- M. Christophe MONGARDIEN, 06 suffrages

MEMBRES SUPPLEANTS :

- Mme Anne FAURET, 38 suffrages
- Mme Anny LEON, 38 suffrages
- M. Patrick REYNIER, 38 suffrages
- M. Edouard KALONJI, 38 suffrages
- Mme Isabelle LAJEUNIE, 06 suffrages.

Suivent les signatures

.....

Pour extrait conforme
Le Maire

**OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN
DES CONSEILS D'ECOLES – MODIFICATIF**

22.05

Le CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-33 ;

VU le décret n° 90-788 du 06 Septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires ;

VU sa délibération du 10 Juin 2020 désignant ses représentants au sein des Conseils d'Ecoles ;

CONSIDERANT qu'en raison de la démission du Conseil Municipal de Madame Géraldine PAULY le 02 Mai 2022, il convient de la remplacer au sein des Conseils d'Ecoles des écoles André Chénier maternelle et Val de Bièvre maternelle ;

CONSIDERANT que Madame Anne AUBERT, suppléante a démissionné de son poste de représentante du Conseil Municipal au Conseil d'Ecole de l'école Val de Bièvre maternelle ;

Après consultation du Conseil Municipal, sont élus pour représenter la Commune au sein des Conseils d'Ecoles des Etablissements ci-après :

Ecole André CHENIER MATERNELLE

- Mme Marion GODEFROY, en qualité de suppléant

Ecole VAL DE BIEVRE MATERNELLE

- Mme Anne AUBERT, en qualité de titulaire

- M. Ugo DI PALMA, en qualité de suppléant.

Pour extrait conforme
Le Maire

Suivent les signatures

.....

**OBJET : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION "THEATRE FIRMIN
GEMIER"**

22.06

Le CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article
L 2121-33 ;

VU les statuts de l'association « THEATRE FIRMIN GEMIER » ;

VU sa délibération du 10 Juin 2020 désignant ses représentants au sein du
Conseil d'Administration de cette Association ;

CONSIDERANT qu'en raison de la démission du Conseil Municipal de
Madame Géraldine PAULY le 02 Mai 2022, il s'avère nécessaire de procéder à son
remplacement au sein du Conseil d'Administration de cette Association ;

Après consultation du Conseil Municipal, est élu, au scrutin secret, pour
représenter la Commune au sein du Conseil d'Administration de l'Association
« THEATRE FIRMIN GEMIER » :

- M. Laurent PEGORIER.

Suivent les signatures

.....

Pour extrait conforme
Le Maire

OBJET: DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL A LA COMMISSION DE SUIVI AUTOUR DES INSTALLATIONS DU CENTRE DE TRAITEMENT DES DECHETS DE MASSY

22.07

Le CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-33 ;

VU le décret n° 2012-189 du 7 février 2012 créant une commission de suivi de site (CSS) autour du centre de traitement de déchets de Massy ;

VU l'arrêté du Préfet de l'Essonne du 26 janvier 2016 actant le transfert d'exploitation du centre de traitement de déchets de Massy à la société ENORIS ;

Vu sa délibération du 10 Juin 2020 désignant ses représentants au sein de la Commission de suivi autour des installations du Centre de traitement des déchets de Massy ;

CONSIDERANT qu'en raison de la démission du Conseil Municipal de Monsieur Michel GIORIA acceptée par le Préfet des Hauts-de-Seine le 02 Juin 2022, il convient de le remplacer au sein de la Commission susvisée ;

Après consultation du Conseil Municipal, est élu, au scrutin secret, pour représenter la Commune au sein de la commission de suivi de site (CSS) autour du centre de traitement de déchets de Massy :

- M. Eric ARJONA, en qualité de membre suppléant.

Suivent les signatures

.....

Pour extrait conforme
Le Maire